



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
*Service de la Petite Enfance*

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

### DECISION

#### DEC/2025/PE/55

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Madame Claire Tomatelli-Vandenabeele, Kinésithérapeute, concernant un contrat de 3 séances de massage bébé, aux dates indiquées ci-dessous, à la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem, pour le Multi-Accueil « La Ruche » de la Maison de la Petite Enfance,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé avec Madame Claire Tomatelli-Vandenabeele, Kinésithérapeute, 11 rue Léon Gambetta - 59510 Hem, une prestation de 3 séances de massage, aux dates ci-dessous :

- Vendredi 28 Mars 2025 à 9h30
- Vendredi 16 Mai 2025 à 9h30
- Vendredi 18 Octobre 2025 à 9h30

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de Mme Claire Tomatelli-Vandenabeele.

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 300 euros net de taxe pour les trois interventions.

Le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le

25 MARS 2025

